

Direction générale des services

----

Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

----

N° 2023-DRHFPNC-13973

Nouméa, le 24 février 2023

### ERRATUM

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION N° 2023-DRHFPNC-11112 DU 16 FEVRIER 2023  
SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS 2<sup>ème</sup> GRADE  
RECRUTE EN TANT QU'INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA METEOROLOGIE DES  
PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE – ANNEE 2023**

### PIECES A FOURNIR

- le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) en 5 exemplaires **est à transmettre au plus tard le 8 septembre 2023.**

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation

Karl CHALIER  
Chef du service recrutement  
de la direction des ressources humaines et  
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

### DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Direction générale des services

----

Direction des ressources humaines et de la fonction  
publique de Nouvelle-Calédonie

----

N° 2023-DRHFPNC- 11112

Nouméa, le 16 février 2023

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION  
SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS 2<sup>ème</sup> GRADE  
RECRUTE EN TANT QU'INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA METEOROLOGIE DES  
PERSONNELS TECHNIQUES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE – ANNEE 2023**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise une sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs 2<sup>ème</sup> grade recruté en tant qu'ingénieur des travaux de la météorologie des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir 1 poste.

**CONDITIONS**

Les candidats doivent être, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, techniciens 2<sup>ème</sup> grade relevant du domaine d'activité de la météorologie ou techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile comptant au moins dix ans de service effectif en cette qualité. La durée du service national actif effectivement accompli vient en déduction de la durée des services exigée ci-dessus.

**MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION**

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **16 mars 2023 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (standard) les après-midi entre 12h30 et 16h00

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **9 mars 2023 à minuit**)

**CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP**


Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 16 MARS 2023 à 16H00**

**DESTINATAIRES :**

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Pour le président du gouvernement de la  
Nouvelle-Calédonie et par délégation  
  
Kerj GALLIER  
Chef du service recrutement  
de la direction des ressources humaines et  
de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

**SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU CORPS DES  
INGENIEURS 2<sup>ème</sup> GRADE RECRUTE EN TANT QU'INGENIEUR DES  
TRAVAUX DE LA METEOROLOGIE DES PERSONNELS TECHNIQUES  
DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
ANNEE 2023**

**PIECES A FOURNIR**

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée,
  - une enveloppe timbrée à 210 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*si vous ne souhaitez pas recevoir votre convocation par mail*),
  - une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
  - un curriculum Vitae,
  - le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) en 5 exemplaires.
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
- une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
  - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

**MODALITE DE DEPOT**

La fiche d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service recrutement – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex**,

ou

2° déposée à l'accueil au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa.

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à cette sélection.



## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

## CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ [pour les épreuves écrites :](#)

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ [pour les épreuves orales et écrites, il est possible :](#)

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ [pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :](#)

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du  
médecin*



## EPREUVES DE LA SELECTION PROFESSIONNELLE POUR L'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS 2<sup>ème</sup> GRADE RECRUTE EN TANT QU'INGENIEUR DES TRAVAUX DE LA METEOROLOGIE

**Coefficient**      **Durées**

### Admissibilité :

#### 1° Note de problématique

1

3H

*L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de problématique prenant appui sur des documents fournis au candidat et portant sur un cas ou une situation susceptible d'être rencontré par les services de l'établissement public Météo-France dans le cadre de ses missions telles que définies par le décret du 18 juin 1993. Cette épreuve fait appel, d'une part, à des connaissances techniques en liaison avec leur pratique professionnelle et, d'autre part, à des connaissances générales liées à l'exercice de fonctions dans les divers domaines d'activités de l'établissement public Météo-France.*

*Cette épreuve vise à apprécier la capacité de raisonnement du candidat et à comprendre des textes de nature technique ainsi que sa capacité à proposer des solutions et à les argumenter.*

*Pour cette épreuve, les candidats peuvent se voir proposer un ou plusieurs dossiers au choix*

### Admission :

#### 2° Entretien avec le jury

1

30 mn

*Cet entretien, vise à apprécier la motivation et les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il débute par un exposé du candidat d'une durée de 10 mn au plus. Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier RAEP constitué préalablement par le candidat. Le dossier n'est pas noté.*

---

Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 20.

## ANNEXE

### **RUBRIQUE DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)**

Le dossier doit contenir :

- *l'identification du candidat* ;
- *Votre expérience professionnelle* : vos activités antérieures (vous pourrez joindre au présent dossier deux documents/travaux au maximum que vous auriez réalisés au cours de vos activités, qu'il vous paraîtrait pertinent de porter à la connaissance du jury au regard de l'expérience professionnelle recherchée) ;
- *Votre formation professionnelle et continue* : les actions de formation professionnelle et continue que vous jugez importantes pour votre compétence professionnelle ;
- *Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché* : caractérisez les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et vos atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes recherchées pour exercer l'une des fonctions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieurs des travaux de la météorologie (une à deux pages dactylographiées maximum).